

# CANTINE SCOLAIRE

## 2024-2025

Chers parents,

Le service scolaire de la communauté de communes vous présente la nouvelle tarification de la cantine en vigueur à partir du lundi 2 septembre 2024.



## Nouvelle tarification de la cantine scolaire

<i>Tranches et montants de quotient familial</i>	<i>Prix par repas enfants STM + Reviers</i>	<i>Prix par repas hors enfants STM*</i>
0 € - 1000 €	1,00 €	1,00 €
1001 € - 1020 €	2,00 €	2,50 €
1021 € - 1420 €	4,20 €	5,20 €
1421 € et +	4,55 €	5,55 €

\*exonérations pour les élèves inscrits en classes ULIS, ainsi que pour ceux inscrits en dehors de leur école de rattachement pour raison médicale, ou suite à une séparation des parents dont l'un vit sur le territoire, ou suite à une décision de l'inspection académique.

- Le repas non commandé : 5€ (enfants STM) et 6€ (enfants hors STM)
- Accueil des PAI (paniers repas) : 1,50€

*Service scolaire*

*Communauté de communes Seulles Terre et Mer  
10, place Edmond-Paillaud 14480 Creully-sur-Seulles  
02.31.77.72.77 / contact@cdc-stm.fr*